



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SU-  
PÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES : FICHES PROFIL DE POSTE  
PART : POSTES LIES AUX FORMATIONS OFFERTES PAR L'ETABLISSEMENT**

**ENSEIGNEMENT TOURISME ET TERRITOIRES  
BTS TOURISME**

Établissement :	Tout établissement de l'académie proposant une STS Tourisme
Discipline de poste concernée :	<b>Discipline de recrutement : professeur titulaire de l'Agrégation de géographie ou du Capes histoire - géographie</b>
Intitulé du poste :	Professeur habilité à assurer l'enseignement de « Tourisme et Territoires » en BTS Tourisme
Mission particulière demandée au titulaire du poste :	<p>L'enseignement de « Tourisme et territoires » privilégie une approche spatiale du tourisme afin de repérer, dans un contexte de mondialisation des activités humaines et de nécessité de prise en compte du développement durable, les potentialités d'un territoire donné (ou d'une destination) d'un point de vue touristique ; il faut souligner que la mise en perspective historique donne la possibilité d'appréhender et de relativiser l'intérêt d'un lieu, d'un bien ou d'une activité considérés comme touristique.</p> <p>L'habilitation porte sur l'enseignement de « Tourisme et Territoires » en BTS Tourisme. Chacun des professeurs en section de TS Tourisme participe à l'acquisition du corpus de compétences professionnelles de ses étudiants ; ces compétences mobilisent des savoirs en interrelation étroite. L'enseignement de « Tourisme et Territoires » doit être dispensé de manière transversale car il couvre, complémentirement aux savoirs « Mercatique et conception de la prestation touristique » et « Cadre organisationnel et juridique de l'activité touristique », une partie des compétences de la fonction 3 « Élaboration d'une offre touristique ». Il apporte également des connaissances sur les destinations françaises et étrangères qui pourront être mobilisées dans le cadre de la vente de voyages ou de séjours (fonction 1).</p>
Création du poste :	
Nombre d'heures de spécialité	Selon l'ORS du titulaire de la chaire.

Activités	Compétences spécifiques	
	Connaissances particulières	Capacités
Conception et mise en œuvre d'un plan de formation conforme au référentiel de formation et du référentiel de certification joints à l'arrêté de création du BTS Tourisme.	Le professeur habilité à assurer l'enseignement de « Tourisme et Territoires » en STS Tourisme maîtrise les savoirs scientifiques, technologiques et professionnels listés dans le référentiel de formation et prépare ses étudiants aux épreuves professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être en mesure de définir rigoureusement concepts, principes, mécanismes et de structurer logiquement les éléments de savoir requis dans l'enseignement de « Tourisme et Territoires » en STS Tourisme ;</li> <li>- articuler le développement des compétences et des savoirs associés en fonction du référentiel ;</li> <li>- maîtriser les démarches et modes de raisonnement adaptés à la résolution de problèmes dans les activités tertiaires professionnelles de la spécialité Tourisme ;</li> <li>- appréhender les contenus des qualifications tertiaires, les évolutions en entreprise dans le secteur du tourisme.</li> </ul>
	Le professeur habilité à assurer l'enseignement de « Tourisme et Territoires » en STS Tourisme exploite en permanence les ressources informatiques professionnelles listées dans le référentiel de formation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en œuvre une méthodologie d'utilisation de l'informatique et des outils de communication à des fins professionnelles ;</li> <li>- maîtriser des outils informatiques de production graphique : par exemple, traitement des images (avec des logiciels du type Photoshop) et réalisation de croquis et de schémas (avec des logiciels de dessin ou d'infographie)</li> <li>- réaliser des applications sous logiciels professionnels ;</li> <li>- percevoir les lignes de force de l'évolution technologique dans les milieux professionnels et déceler les pratiques transférables.</li> </ul>
Pilotage de la formation en liaison avec les milieux professionnels conformément à l'arrêté de création du BTS Communication.	Le professeur habilité à assurer l'enseignement « Tourisme et Territoires » en STS Tourisme organise la formation en liaison avec les milieux professionnels (actions de partenariat, actions professionnelles, stages, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être capable de communiquer avec tous les partenaires de l'établissement (en particulier les milieux professionnels) ;</li> <li>- s'intégrer dans des équipes pédagogiques, participer à la mise en œuvre de décisions, d'actions ou de projets communs ;</li> <li>- faire partager ses réussites, participer à un réseau de ressources pédagogiques ;</li> <li>- établir des relations suivies avec les milieux professionnels (observer et analyser des situations réelles pour les exploiter en classe, négocier l'accueil d'étudiants en entreprise et s'assurer du caractère formateur des activités, identifier et mobiliser des professionnels compétents).</li> </ul>